



Mauvaise adresse du propriétaire sur le bail

Par **gauthierle**, le **02/03/2011 à 14:50**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement depuis juillet 2010. Cet appartement est géré par une agence et le propriétaire est une SCI. On a envoyé un courrier avec accusé de réception à la SCI mais ce courrier nous a été retourné à cause de la mauvaise adresse de la SCI. En effet sur internet (pages jaunes, mappy et autres), la rue n'existe pas et il n'y a rien sur cette SCI dans n'importe quelle commune. L'agence n'a pas d'autres adresses mais on a quand même trouver une adresse personnelle du propriétaire. Questions : Est-ce que l'accusé de réception a quand même une valeur légale même si ce n'est pas l'adresse du bail ? Peut-on demander une annulation de bail car il s'agit d'une fausse adresse et que la vraie adresse de la SCI est introuvable ou peut-être n'existe même pas ? Merci pour vos réponses à venir !

Par **mimi493**, le **02/03/2011 à 16:00**

Vous devez exiger de l'agence, par LRAR, un avenant au bail mentionnant le nom et l'adresse du bailleur. Allez sur societe.com ou infogreffe pour avoir l'adresse de la SCI